



Rapport de la Commission financière

Budget 2025

du 20 novembre 2024

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Composition de la commission

| | | |
|---------------------|---|----------------|
| Pour le PS : | Mme Anne Bramaud du Boucheron M. Pascal Bühler M. Karim Djebaili M. Laurent Duding | |
| Pour le POP : | M. Karim Boukhris M. Mourad Crevoisier Mme Lara Zender | président |
| Pour le PLR : | Mme Sarah Curty M. Cédric Haldimann M. Alain Vaucher | vice-président |
| Pour Les Vert-e-s : | M. Grégory Rochat Mme Line Vögtli Demarle M. Michaël Vögtli | |
| Pour l'UDC: | M. Jean-Pierre Brechbühler Mme Jennifer Angehrn | rapporteur |

Composition du Conseil communal

M. Thierry Brechbühler, président, directeur de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS)

M. Huguenin-Elie, vice-président, directeur du dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB)

M. Théo Bregnard, directeur du dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI)

M. Jean-Daniel Jeanneret, directeur du dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et de l'informatique (DEFASI)

Mme Ilinka Guyot, directrice du dicastère des ressources humaines, de la jeunesse, des espaces publics et des relations extérieures (DJEPR)

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

La Commission financière s'est réunie 4 fois dans le cadre de ce budget 2025, les 18 septembre, 23 octobre, 14 novembre et 20 novembre 2024. Les sous-commissions se sont réunies le 21 et 22 octobre 2024.

Le Conseil communal in corpore a participé à toutes les séances ainsi que Mme Sylvène Aeschlimann cheffe du service des finances et Mme Virginie Rais assistante de direction du DEFASI pour la prise des procès-verbaux.

En amont des séances sur le budget 2025, la Commission financière a préavisé favorablement plusieurs ventes de parcelles de terrain de la Commission immobilière et foncière.

Présentation générale du budget 2025

En date du 18 septembre 2024, le Conseil communal nous a présenté un projet de budget 2025 prévoyant un déficit de CHF 6,2 millions.

A noter que lors d'une première version du budget 2025 faite au mois de juillet 2024 celui-ci présentait un déficit de CHF 12,5 millions.

Après une analyse plus pointue des éléments fournis par les services ainsi qu'une séance dite « des gros yeux », avec les directeurs et chefs de services de tous les dicastères qui a permis de réduire les BSM, le Conseil communal a pu réduire le déficit total prévu de moitié à CHF 6.2 millions.

Dans ce budget il a été pris en considération une recette de CHF 5 millions pour la géotopographie.

Les charges salariales augmentent de CHF 3,5 millions par rapport au budget 2024 et prennent en compte l'adaptation au renchérissement de 1,1 pt pour le personnel communal et de 2,2% pour le personnel relevant de l'échelle cantonale, ainsi que l'octroi des échelons qualitatifs et quantitatifs.

Le montant des investissements s'élève à CHF 50 millions, dont CHF 34 millions soumis au mécanisme de maîtrise des finances. Ce chiffre est conséquent mais cela permettra de rendre la Ville plus attractive dans l'optique des importantes échéances qui surviendront dans les années futures tels que Capitale culturelle suisse 2027 notamment.

L'autofinancement s'élève à CHF 4,5 millions ce qui représente 9% des investissements totaux. Au vu du degré d'autofinancement calculé, une dérogation au respect de la limite du degré d'autofinancement est nécessaire pour la réalisation des investissements soumis au mécanisme de maîtrise des finances.

Le budget 2025 prévoit un prélèvement dans la réserve de politique conjoncturelle de CHF 1,7 millions.

Lors de la séance du 14 novembre 2024, un commissaire a relevé l'absence dans ce budget de l'arrêté relatif au nombre maximal d'EPT. Après discussion, le Président propose un vote formel lors de la séance du 20 novembre 2024 afin de décider si cet arrêté doit être réintégré ou non.

A la suite de la discussion du 20 novembre 2024 sur l'arrêté concernant le nombre d'EPT maximum, la Commission financière a décidé de renoncer à sa réintroduction par 8 voix contre 5 refus et 2 abstentions.

Prises de positions des représentants des groupes

Préavis du groupe PS

Les commissaires PS saluent les efforts déployés par le Conseil communal avec l'appui des services dans l'élaboration du budget 2025 qui présente un déficit de 6,2 millions ce qui amène les remarques suivantes :

- La situation financière de notre ville reste fragile notamment au regard des flux financiers et facteurs extérieurs qui continuent de péjorer avant tout les recettes de notre ville.
- La difficulté avérée de faire corrélérer un haut niveau d'emplois sur le territoire communal et des rentrées fiscales des entreprises en lien avec cet élément positif.
- Les efforts consentis que nous défendons pleinement pour maintenir une dynamique positive notamment au regard de l'enveloppe d'investissements proposée.

Nous tenons à souligner l'importance de la fonction publique dans le maintien des services essentiels à la population. L'augmentation des charges salariales, qui prend en compte l'adaptation au renchérissement et l'octroi d'échelons qualitatifs et quantitatifs, est une mesure nécessaire pour garantir la motivation, des conditions de travail adéquates et de couvrir les besoins de la population via les prestations servies.

En conclusion, le groupe PS soutient le projet de budget 2025, tout en appelant à une gestion prudente, solidaire et responsable des finances publiques. Nous croyons que les investissements prévus, couplés à un maintien d'une fonction publique forte, permettront à La Chaux-de-Fonds de se positionner comme une ville dynamique et attractive pour ses habitant.e.s.

Préavis du groupe POP

Le budget présente un déficit de 6mio de francs. S'il a été établi avec la même prudence que les budgets précédents, il n'est pas totalement illusoire d'espérer des comptes 2025 bénéficiaires. Cette lente amélioration des comptes est le fruit des sacrifices consentis en terme de salaire et de

conditions de travail par le personnel communal et une ferme maîtrise des dépenses.

Cependant, au vu des défis à venir, cet élan d'optimisme pourrait se briser suite à de nouvelles charges importantes venant grever les comptes de la Ville. L'ouverture de nouvelles places pour l'accueil pré- et parascolaire ou la construction de la nouvelle patinoire pourraient, à eux deux, amener 10mio de charges supplémentaires. Cela n'empêche rien mais nous ramènerait à un déficit de plus de 15mio.

Outre ces dépenses supplémentaires, la volonté du Conseil d'Etat de baisser le barème d'impôts va également grever les recettes fiscales de notre commune de près de 1,3 mio entre 2024 et 2025. Ce manque de ressources ne va pas aider à permettre une stabilité financière pour notre commune.

Le groupe POP tient à insister sur ces baisses de ressources et ces hausses de charges à venir. Nous accepterons le budget 2025 et tenons à remercier les services pour leur travail sans faille tant dans l'élaboration du budget que dans le fonctionnement de la ville au jour le jour. Nous sommes également favorable à l'octroi des échelons et l'indexation à l'IPC, et trouvons que c'est une juste action vis-à-vis du personnel.

Préavis du groupe PLR

Les commissaires PLR relèvent à nouveau la politique volontariste de La Chaux-de-Fonds en regard des investissements budgétés pour 2025 pour près de 50 mio, politique que le PLR soutient avec résolution ces dernières années afin de moderniser les infrastructures dans un but d'attraction résidentielle. Mais il rappelle ici, qu'il souhaite depuis le budget 2023 que ces investissements se limitent à 40 mio tant que la ville présente des comptes déficitaires.

Nous remercions vivement les services de la ville pour leur probité à tenir leur budget et, malgré la hausse importante des charges salariales de 3 mio par rapport au budget 2024, nous soutenons l'indexation des salaires à l'IPC et l'accord des échelons qualitatifs et quantitatifs. Mais nous sommes préoccupés par la tendance haussière du nombre d'EPT et nous enjoignons le Conseil Communal à une très grande rigueur face aux nouveaux engagements. Dans ce sens, la suppression de l'arrêté n°4 sur les EPT n'est pas fait pour nous rassurer.

Il n'en demeure pas moins que le budget 2025, malgré des prévisions optimistes en termes de recettes alors que les signes d'un ralentissement économique se précisent, présente un déficit de plus de 6 mio ce qui demeure inquiétant. Cependant, il est de notre devoir de ne pas s'arrêter à ce constat et de continuer à développer des synergies avec les communes voisines et d'être prudent avec nos dépenses de fonctionnements.

Les représentants du groupe PLR accepterons sans enthousiasme le budget 2025.

Préavis du groupe Les Verts

Fruit d'efforts répétés pour maîtriser au mieux les charges, le budget 2025 prévoit un déficit de 6,2 millions. S'il est déficitaire, il poursuit la tendance à l'amélioration observée année après année malgré un contexte défavorable. Les réformes fiscales cantonales ont porté un coup dur aux recettes alors que le contexte international a fait augmenter les charges.

Comme pour un ménage, la plupart de ces charges sont inéluctables. La Ville n'a pas de prise sur celles-ci et doit les financer afin que sa population continue d'avoir accès aux prestations, services et infrastructures. Notons que les revenus fiscaux augmentent, ce qui permet peu à peu de retrouver des recettes proches de celles avant réforme cantonale de l'imposition des personnes morales. Cela démontre que le problème structurel de la Ville concerne les recettes bien plus que les dépenses.

Ce déficit ne ravit évidemment personne et nous devons continuer à trouver des solutions. A cet égard, ce qui est entrepris par les services communaux, avec des moyens humains et financiers limités, pour entretenir notre ville, fournir des services de qualité à notre population et la développer en vue des enjeux futurs est à souligner. Nous saluons l'inventivité, la maîtrise des charges et l'engagement dont les collaboratrices et collaborateurs font preuve.

Si notre ville a des finances précaires, elle est riche d'initiatives diverses et variées, privées comme communales. Et cette richesse est également un critère d'attractivité.

Préavis du groupe UDC

Les commissaires UDC prennent acte du budget 2025 qui prévoit un déficit de CHF 6,2 millions.

Même s'il n'est jamais agréable d'entrevoir un résultat négatif malgré tout très conséquent, nous constatons que ce budget prévoit un déficit moins important que ceux de ces années précédentes.

Nous constatons également que lors des comptes, les résultats définitifs sont généralement meilleurs que le budget annoncé, ce qui est encourageant.

Nous remarquons néanmoins que l'arrêté concernant le nombre maximal d'EPT a été supprimé cette année. Nous comprenons que cet arrêté pose un problème concernant les postes subventionnés mais nous craignons que ces emplois deviennent pérennes et à la charge de la ville, une fois les subventions achevées, ce qui, avec nos finances fragiles, ne serait pas souhaitable.

En conclusion, la réduction du déficit reste un enjeu crucial pour la pérennité de notre ville. Il faut donc persévérer dans cette voie afin de lui assurer un avenir stable et prospère, ainsi que de lui permettre de poursuivre son développement et d'améliorer la qualité de vie de ses habitants.

Nous y serons attentifs lors des prochaines années.

Les commissaires UDC accepteront ce projet de budget 2025.

Adoption des rapports des sous-commissions

Les rapports des sous-commissions sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Approbaton du budget 2025

Le budget 2025 tel que présenté par le Conseil communal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Adoption du rapport de la Commission financière

Le rapport de la Commission financière est adopté à l'unanimité des membres présents.

Remerciements

La Commission financière tient à remercier chaleureusement toutes les collaboratrices et collaborateurs de la ville de La Chaux-de-Fonds, pour leur travail.

La Commission financière remercie les membres du Conseil communal ainsi que Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du service des finances, pour leur participation aux séances de la Commission financière et la qualité de leurs réponses.

La Commission financière remercie également Mme Virginie Rais pour la qualité de ses procès-verbaux et pour l'organisation des collations qui ont été très appréciées.

Pour la Commission financière :
Jean-Pierre Brechbühler
Rapporteur